# Demande d’inscription de points à l’ordre du jour

*Assemblée générale de copropriété – art. 3.87, §§ 3 et 4, du Code civil*

[Vos nom, prénom, adresse]
……
[Lot n° … – Résidence …]

À [nom du syndic],
syndic de l’ACP [nom de la résidence]
BCE [n°]
……

Par envoi recommandé

**Objet : demande d’inscription de points à l’ordre du jour de la prochaine assemblée générale**

Madame, Monsieur,

En application de l’article 3.87, §§ 3 et 4, du Code civil, je vous prie d’inscrire à l’ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire les points suivants, rédigés comme propositions de résolution, et de les reprendre tels quels dans la convocation :

1. [Intitulé] – Proposition de résolution : « L’assemblée générale décide de …… » – Majorité requise : [……]
2. [Intitulé] – Proposition de résolution : « L’assemblée générale décide de …… » – Majorité requise : [……]
3. [Intitulé] – Proposition de résolution : « L’assemblée générale décide de …… » – Majorité requise : [……]

Je vous remercie de joindre à la convocation les documents utiles à ces points [devis, rapport, photos…], que je vous transmets en annexe.

Si cette demande devait vous parvenir trop tard pour la prochaine assemblée, je vous saurais gré de m’en informer et de l’inscrire à l’assemblée suivante.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[Date et signature]

*Annexes :* ……

*Rappel : le syndic inscrit les propositions écrites reçues au moins trois semaines avant le premier jour de la période fixée dans le règlement d’ordre intérieur pour l’AG ordinaire ; à défaut, elles sont inscrites à l’assemblée suivante (art. 3.87, § 3 et § 4). Chaque copropriétaire peut faire cette demande à tout moment.*